

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

MERCREDI 28 MARS 1917

Un assez grand nombre de clients de la Société Générale de Belgique ayant fui hors du pays dès le début de la guerre, le grand établissement de la rue Royale avait pris des dispositions avec des maisons de banque de l'étranger et les avait chargées de faire à ces clients des versements pour son compte, à retenir sur ses disponibilités. M. Edmond Carton de Wiart, un des directeurs de la Société Générale, qui se trouve à Londres, avait servi d'intermédiaire pour assurer le fonctionnement régulier de ce service. Le gouvernement allemand, averti, croit-on par une lettre trouvée à bord d'un des navires effectuant la traversée et amené à Zeebrugge, a jugé que ces opérations avaient un caractère illicite et s'accomplissaient en violation de l'ordonnance allemande qui interdit aux banques belges toute opération avec les pays ennemis de l'Empire. Conclusion : la Société Générale vient d'être condamnée à une amende de 250.000 marks.

Notes de Bernard GOORDEN.

Vous trouverez des informations complémentaires en date du 26 mars dans le ***Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande*** de Charles TYTGAT :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170326%20TYTGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf>